

L'hon. M. RALSTON: Au sujet du cas dont a parlé l'honorable député, je pense bien que la seule chose que puisse faire ce jeune homme est de présenter sa demande de la façon régulière. Le nom est différent, mais la personne est la même.

M. BLACK (Cumberland): Non,—une autre personne et un autre numéro.

L'hon. M. RALSTON: Dans ce cas, je n'ai pas bien saisi.

M. BLACK (Cumberland): Son véritable numéro matricule est G15419, et le numéro sous lequel on le détient est G15883.

L'hon. M. RALSTON: Si je comprends bien, c'est la même personne.

M. BLACK (Cumberland): Je pense qu'il s'agit de deux hommes. Il a son propre numéro. Il n'est pas dans l'armée et ne porte pas l'uniforme. On le détient sous un autre nom et sous un autre numéro.

L'hon. M. RALSTON: Si l'honorable député veut bien me faire tenir les détails, je m'occuperai de ce cas.

Pour ce qui est de Hillside Hall, je ne sais pas combien de personnes cet édifice peut loger; peut-être 50 tout au plus.

M. BLACK (Cumberland): Je crois qu'il en peut loger plus que cela.

L'hon. M. RALSTON: Peut-être 100?

M. BLACK (Cumberland): La réponse à ma demande de renseignements parle de 10 officiers et 200 membres du C.F.A.C.

L'hon. M. RALSTON: On ne pourrait pas y loger 200 civils. Je puis dire à l'honorable député qu'il est fort peu probable, à mon sens, que le ministère puisse abandonner cette propriété. Nous avons cherché dans toute la ville et avons fait de notre mieux pour loger le personnel requis. Nous avons reçu bien des protestations alors, mais c'était la guerre et nous avions besoin de l'espace, de sorte que nous devions en prendre possession. L'honorable député sait que nous avons construit sur le terrain de la cathédrale des huttes pour loger le personnel, plutôt que de prendre possession d'autres propriétés de ce genre. Je m'efforce en principe de laisser quelque espoir, mais j'ai bien peur que, dans le cas qui nous occupe, tout espoir ne soit vain.

M. ADAMSON: Il vient précisément d'être question de l'optimisme béat. Je crois que c'est le mot propre. Nous avons appris, cet après-midi, que treize centres d'instruction élémentaire avaient été fermés. Et pourtant, le premier ministre nous dit, en empruntant pour cela un ton pathétique, que la guerre est loin d'être finie. Je suis prêt à admettre avec lui qu'assurément il nous reste encore

[M. Black (Cumberland).]

à livrer la principale bataille. Alors, l'annonce de la fermeture de treize centres d'instruction élémentaire est simplement bouleversante quand on songe que nous sommes sur le point de subir nos plus lourdes pertes. Aussi, importe-il qu'on nous donne une autre raison pour fermer ces centres d'instruction. Vraisemblablement nous allons attaquer la forteresse de l'Europe. La tâche sera rude, beaucoup plus rude que nous ne l'imaginons à l'heure actuelle. Pourtant, nous avons restreint notre recrutement dans les trois services armés, si je ne me trompe. J'ignore s'il en est ainsi pour la marine, mais l'aviation a interrompu le recrutement des équipages et nous avons fermé treize centres d'instruction élémentaire. Une décision aussi importante mérite plus ample explication. En ce qui concerne la question des opérations d'internement, qui viennent sous ce poste, le ministre a expliqué la raison de la diminution dans les frais. Les frais d'opérations sont coupés de 5 millions de dollars. En réalité, il n'y a pas une réduction de 5 cinq millions de dollars, mais le poste est réduit de ce montant en raison du transfert des salaires. Les prisonniers de guerre reçoivent-ils un salaire, c'est-à-dire ceux qui travaillent dans les camps d'exploitation forestière et dans les manufactures? Il y a dans ma circonscription plusieurs usines où des prisonniers de guerre travaillent effectivement. Quels salaires de base reçoivent-ils et quel est l'article du règlement de la Convention de Genève qui régit ces questions?

L'hon. M. RALSTON: Je fais allusion à la solde et aux allocations des gardiens.

M. ADAMSON: Je le sais, et c'est là la raison de la réduction dans ce poste. Je m'en rends bien compte. Je sais toutefois que ces hommes travaillent dans l'industrie et qu'ils sont censés être rétribués aux tarifs civils. L'autre jour, j'ai lu un article dans un journal de New-York que les prisonniers de guerre ont dû verser des cotisations à un syndicat parce qu'ils se livraient à des occupations civiles. Je cite un extrait d'un éditorial:

La plupart des gens seraient tout d'abord portés à condamner une telle situation comme celle qui règne à Bridgetown, New-Jersey, où les prisonniers allemands sont tenus de verser des cotisations à une section des bouchers et des dépeceurs amalgamés, affiliée à la Fédération américaine du travail. Après réflexion, toutefois, cette pratique semble offrir d'alléchantes possibilités.

Je ne citerai pas le reste de l'article, mais voici une situation où les prisonniers de guerre allemands paient effectivement des cotisations.

L'hon. M. MITCHELL: Cela ne se passe pas au Canada?

M. ADAMSON: Non.